

Le **20 MAI 2025**

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LE  
STATIONNEMENT à l'occasion d'une exposition, le samedi 14 juin  
2025, organisée par l'association « Les Tourneurs d'Armor et  
d'Argoat »**

**SG/RM 50-06/25**

Le Maire de Bégard,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Pénal ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu les divers arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Bégard ;  
Vu les divers arrêtés réglementant la circulation piétonne ;  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer le stationnement sur la place de la République à l'occasion d'une exposition organisée par l'association « Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat » ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sous les halles, place de la République, à partir du vendredi 13 juin 2025, 14h00, au lundi 16 juin 2025, 08h30. La matérialisation de l'emprise sera matérialisée par des barrières de police.

**ARTICLE 2** : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par les organisateurs sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : Monsieur l'Officier de Police Municipale est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef des Sapeurs Pompiers de Bégard
- Monsieur le Directeur de l'ATD de Guingamp
- Les organisateurs.

Vincent CLECH

**POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT**



**Maël LE GALL**